

Délibération du 27 Janvier 2023

délibération N°2023-02 C

objet **Autorisation de lancer une consultation pour l'installation d'une structure modulaire en vue de la couverture du stock de la collecte sélective du Centre de tri de Chambéry**

- Date de convocation : le 20 janvier 2023
- Date de publication : le 03 février 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 20 janvier 2023 s'est réuni le 27 janvier 2023 à 14 h 30 à l'UVETD, salle de réunion du 2^{ème} étage, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 24, Nombre de votants : 26

- Etaient présents : 21

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	VIGUET-CARRIN Françoise
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
	CARDE Daniel
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	VAN STRAATEN Nicolas
	GIRARD Marc
Communauté de Communes Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche	BRUNIER Thierry
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
	JACOB Christian
	PERRIER Jean-Claude
	SANDFORD Erica
	SIMON Christian
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	VARESANO José

Délégués présents en visio de droit commun : 3

BURNIER-FRAMBORET Frédéric : SPIGARELLI Lucien : ROUGEAUX Jean-Pierre.

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

DANIS Georges donne pouvoir de vote à BRUNIER Thierry

THEVENON Raphaël donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

Délégués excusés : 1

BARBIER Marie-Claire

Délégués absents : 6

SARTORI Walter ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; VEUILLET Christophe ; RUFFIER-LANCHE René ; HANRARD Bernard ; GUIGUE Thibault ; MAITRE

Florian.

Délibération du 27 Janvier 2023

délibération

N°2023-02 C

objet

Autorisation de lancer une consultation pour l'installation d'une structure modulaire en vue de la couverture du stock de la collecte sélective du Centre de tri de Chambéry

Monsieur Arthur BOIX-NEVEU, Vice-Président, rappelle que les travaux de modernisation réalisés fin 2022 sur le Centre de tri doivent permettre d'augmenter la capacité de traitement des collectes sélectives et de répondre aux nouvelles exigences relatives à l'extension des consignes de tri. L'objectif annuel de traitement est estimé à 30 000 tonnes (contre 21 400 tonnes en 2021).

La collecte sélective entrante sur le Centre de tri est stockée sur la zone dite « amont ».

Or, seule une partie de cette zone, représentant une surface d'environ 100 m², est couverte et protège la matière des intempéries. Le reste de la collecte sélective est, en conséquence, stockée à l'extérieur et présente un fort taux d'humidité engendrant des bourrages sur les équipements et dégradant la qualité du tri, notamment au niveau des trieurs optiques dont la reconnaissance automatique des matières est moins efficace dans ces conditions.

Afin de fiabiliser le fonctionnement du nouveau process et de garantir une bonne disponibilité de l'installation pour le traitement des tonnages réceptionnés en cas d'intempéries, il est donc proposé de lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, en vue de réaliser des travaux pour l'installation d'une structure modulaire permettant la couverture du stock entrant des collectes sélectives sur la zone amont ; l'objectif étant de mettre en place une structure modulaire sur une surface de 15m x 15m.

Le montant global de ces travaux est estimé à 80 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement de la consultation, selon une procédure adaptée, pour l'installation d'une structure modulaire en vue de la couverture du stock entrant de la collecte sélective du Centre de tri de Chambéry.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer le marché à venir et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de Séance,
Denis BLANQUET



La Présidente,
Marie BENEVISE



Savoie Déchets